

COMPTE RENDU SEANCE DU 4 décembre 2018

Présents : Sylvie BOUSQUET, Jean-Lou CALMEJANE, Albert CASTANIE, Marie DOLIQUE, Jacky FEYT, Nathalie ESTIVAL, Cécile LADIRAT, Stéphane LEPRETTRE et Laurent POMPIE

Excusés : -

Absents : Aurélie PAULET et Olivier LAW-MINE

Secrétaire de séance : Marie DOLIQUE

Ordre du jour :

Préambule : Intervention de Mme Claire Lambin

- 1. Délibération Décision modification participation SCIC LA VINADIE**
- 2. Délibération Indemnités de conseil – changement de comptable Trésorerie de Latronquière**
- 3. Délibération Nomination à la commission de contrôle des listes électorales**
- 4. Projet aménagement Place Lavitarelle**
- 5. Points divers**

Préambule : Intervention de Mme Claire Lambin

Mme Claire Lambin, gérante de la Superette depuis 7 ans, a adressé un courrier à la mairie l'informant de l'évolution de la situation financière de l'épicerie.

Elle présente au conseil, ses difficultés actuelles notamment dues :

- arrêt de l'exonération de CFE sur 5 ans accordée au titre de la revitalisation en zone rurale
- l'augmentation des charges (Salaires, EDF, ...)

Elle recherche des solutions pour maintenir son activité :

- diminution du nombre d'heures de sa salariée 15h au lieu de 24h /semaine.
- Renégociation avec ses fournisseurs
- Elargissement de son offre de services (livraison à domicile, FDJ, réception de colis...)
- Demande d'aide (CC du Grand Figeac, Région...)

Elle demande si la mairie peut lui apporter son soutien.

Le conseil municipal souhaite maintenir la pérennité de ce commerce, important pour les habitants de notre commune et des communes alentours. Une réflexion est mise en place pour voir de quelle façon la mairie peut apporter son soutien à Claire Lambin.

1. Délibération Décision modification participation SCIC LA VINADIE

Le 14/05/2018, le conseil municipal a délibéré pour prendre 100€ de parts sociales dans la SCIC LA VINADIE en vue de la création du vignoble Figeacois.

Une nouvelle délibération est nécessaire pour concrétiser cette participation financière sur le budget de la commune.

Le conseil municipal valide sa participation à hauteur de 100€ à la SCIC LA VINADIE.

2. Délibération Indemnités de conseil – changement de comptable Trésorerie de Latronquière

La trésorerie de Latronquière devant fermer au 31/12/2018, M VEILLON a été muté au 31/08/2018. Le remplacement est assuré par M Pascal LAGARRIGUE trésorier de Lacapelle Marival.

Le comptable du Trésor intervient et apporte son aide à la commune :

Pour la création des documents budgétaires

Pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière économique, financière et comptable.

A ce titre le conseil municipal propose de lui attribuer une indemnité (environ 400€ net /an):

- De conseil au taux de 100% / an (calculée selon les bases de l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16/12/1983)
- De lui accorder l'indemnité de confection de documents budgétaires

3. Délibération Nomination à la commission de contrôle des listes électorales

Les modalités d'inscription sur les listes électorales ont été réformées, avec prise d'effet au 01/01/2019 : Notamment, l'inscription devient possible toute l'année jusqu'à quelques semaines avant une élection.

Création d'un Répertoire Electorale Unique (REU).

Le maire statue sur les inscriptions / radiations au lieu de la commission administrative.

Il y a un contrôle à posteriori par des commissions de contrôle dont le rôle sera :

- D'examiner les recours administratifs
- De contrôler la régularité de la liste électorale entre le 24ème et le 21ème jour avant chaque scrutin ou au moins 1 fois /an si absence de scrutin.

Les membres de la commission sont nommés par le préfet pour 3 ans et après chaque renouvellement du conseil municipal.

Le conseil doit proposer plusieurs personnes parmi lesquelles le préfet et le tribunal de grande instance retiendront :

- 1 conseiller municipal : (Marie DOLIQUE, Sylvie BOUSQUET et Jacky FEYT)
- 1 délégué de l'administration (3 personnes de la commune)
- 1 délégué du tribunal de grande instance (3 personnes de la commune)

4. Projet aménagement Place Lavitarelle

Afin de sécuriser la circulation des bus, des élèves et des usagers, il est présenté le projet de réaménagement de la place de Lavitarelle.

Ce projet est facilement réalisable et à moindre coût :

- Devis de marquage au sol : 1720 € HT
- Fourniture et pose de panneaux de signalisation du rond-point : 1860 € HT

Le conseil municipal valide ce projet.

5. Points divers

- **Projet de « secteur Nord » Grand Figeac**

Il est demandé aux communes de la CC du Grand Figeac de définir un projet de territoire fédérateur par secteur de la communauté de communes.

- **Mise en place d'une newsletter du Grand Figeac à destination des élus du territoire**

Pour l'envoi de la newsletter, les adresses mails des différents conseillers municipaux ont été transmises à la CC du Grand Figeac.

- **Location de l'ancien salon de coiffure**

Une demande a été faite pour louer l'ancien salon de coiffure. Cette société souhaite y faire un stockage de produits alimentaires (frigos).

S'agissant d'une activité en cours de création, un bail précaire sera établi.

- **Demande de location pour un local commercial par My Homme System – B. Ritzzo**

M. Ritzzo de My Home System a demandé un local, il lui a été proposé l'ancien cabinet d'infirmière.

- **Sinistre la Superette**

La superette a à nouveau subi un bris de sa vitrine (percussion avec un véhicule). Le sinistre est en cours.

Le conseil municipal valide l'acquisition de blocs de béton qui seront déposés devant la vitrine afin d'éviter un nouveau sinistre.

- **Recensement de la population du 17/01/2019 au 16/02/2019**

L'agent recenseur sera Anaïs PECHEYRAN.

Le conseil municipal valide l'indemnité forfaitaire de 650 € brut (subvention de l'état à hauteur de 452€).

- **Participation aux déficits des centres de santé intercommunaux**

Le déficit des centres de santé est pris en charge jusqu'à hauteur de 30000€ /an par la CC du grand Figeac et au-delà il est proposé de répartir le déficit sur les communes au prorata du nombre d'habitants à hauteur de 0.86€/habitant.

- **Rénovation station de lavage**

Au vu du vieillissement et des réparations successives cette année, un devis de remplacement va être demandé.

- **Eglise du Montet**

La toiture de l'église du Montet est à vérifier car des tuiles sont à refixer. Il faut également vérifier si une fuite d'eau persiste.

- **Date vœux et galette : Dimanche 13 janvier 2019 à 15h**
- **Date Noël personnel communal : jeudi 20 décembre 2018 à 17h30**

Séance levée à 23h30

Le Maire, Stéphane Leprettre